

Date de Convocation

14/11/2023

Date d’Affichage

15/11/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 16

Votants 16

OBJET :

**Nouvelle adhésion au
SIDEN-SIAN - Comité
Syndical du 21
septembre 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à 19 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric
LAUWAGIE, Pierre WAUQUIER, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-
Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE,
Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore
PENNORS

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant
création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord
(SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du
périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du
21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la
carte supplémentaire "*Eau Potable et Industrielle*" et d'un
changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008
portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec
transfert de la compétence "*Eau Potable*", entraînant de fait
sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de
plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant
extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant
modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux
en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération n° 15/85 adoptée par le Comité du SIDEN-
SIAN lors de sa réunion du 21 septembre 2023 par laquelle le
Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune
de THIVENCELLES avec transfert de la compétence « Défense
Extérieure Contre l'Incendie »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de
l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions
au SIDEN-SIAN,

**APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 16 VOIX POUR, 0
ABSTENTIONS et 0 CONTRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

ARTICLE 1

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- o de la commune de THIVENCELLES (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de cette nouvelle adhésion au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 15/85 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 21 septembre 2023.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 21 novembre 2023
Le Maire,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance :
Aurore PENNORS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Aurore Pennors', written over a horizontal line.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Dupont', written over the official seal and extending across the right side of the page.